

TAILLER LES ARBRES

La taille comme cure de rajeunissement : une idée fausse

Un arbre bien portant n'a pas besoin d'être taillé. Plus un arbre est taillé sévèrement plus il réagit fort en produisant de la masse végétale. Mais c'est une illusion de jeunesse : toute taille, notamment si elle est mal conduite, est une agression qui fragilise l'arbre en affaiblissant son système de défense naturel et diminue son espérance de vie.



Conduire la silhouette de l'arbre pendant les premières années de sa croissance par une taille de formation,

- en conservant la flèche ;
- en éliminant les branches qui concurrencent la flèche ;
- en taillant progressivement les branches basses sur le tronc.

Un arbre dit « tige » est vendu formé et sa taille de formation peut être poursuivie jusqu'à sa 4^e ou 5^e année par le pépiniériste ou l'entrepreneur qualifié en espace vert.

Planter le bon arbre au bon endroit

- en prévoyant un espace suffisant pour le **volume aérien** de la couronne de l'arbre adulte. Toutes les espèces n'ont pas la même dimension : l'éloigner des façades et des lignes électriques, des voitures en stationnement, calculer un bon espacement entre les arbres d'un alignement ;
- en prévoyant un espace suffisant pour le **volume des racines** adultes. Le volume racinaire souterrain est au moins aussi important que le volume aérien. (L'éloigner des réseaux enterrés, lui donner un volume de terre végétale suffisant (9 m³ minimum sous trottoirs) ;
- en prévoyant l'**ombrage** : direction de l'ombre portée et densité du feuillage ;
- en prévoyant les **moyens** humains et les coûts de gestion avant de s'engager dans une taille architecturée : une taille architecturée ne doit pas être interrompue.

Étêtage, rapprochement et ravalement : pourquoi il faut proscrire ces tailles radicales comme méthode d'entretien régulier

Les conséquences de la taille radicale sont le plus souvent irréversibles sur le plan :

- **de la sécurité** : un arbre avec des branches ou une cime nouvellement repoussées sur les chicots du ravalement est beaucoup plus fragile ;
- **de l'esthétique** : la taille radicale mutilante détruit totalement la silhouette naturelle de l'arbre. L'harmonie de la charpente en hiver est aussi importante que la silhouette feuillée. (Il faut 5 à 10 ans pour refaire une charpente) ;
- **de la santé** : les plaies engendrées entraînent des risques d'infection et de pourrissement par les champignons qui risquent de gagner tout l'arbre.

Peu d'essences supportent le choc d'une taille radicale. Seul le rapprochement (rabattage d'une branche au 1/3 de sa longueur) peut être justifié par un objectif exceptionnel : le sauvetage d'un arbre accidenté ou traumatisé, impérativement suivi d'une taille de reformation. (Voir un spécialiste)

À ÉVITER



étêtage

rapprochement

ravalement

Pour éviter des interventions au coup par coup, fatales et coûteuses, sur des arbres plantés dans de mauvaises conditions et non suivis, il est essentiel de programmer la plantation et l'entretien régulier du patrimoine arboré.



Les conséquences d'une taille radicale à moyen terme

- 1- Elle diminue l'espérance de vie de l'arbre :
 - en ouvrant une porte aux maladies (champignons et insectes) ;
 - en affaiblissant les réserves naturelles de l'arbre et son système « immunitaire ».
- 2- Elle favorise le risque de rupture des nouvelles branches et augmente la prise au vent :
 - en provoquant la repousse dense et anarchique de rejets mal ancrés sur leur support ;
 - la pourriture fragilise les branches supportant les repousses.
- 3- Elle augmente la hauteur de l'arbre : les rejets poussent plus vite et plus haut que les branches d'origine.
- 4- Elle augmente l'ombre : les nouvelles feuilles portées par les rejets repoussent plus larges et plus denses.
- 5- Elle favorise la formation de bois mort : une partie des rejets finit par mourir.
- 6- Elle entraîne des coûts importants : il faut payer la surveillance des arbres devenus dangereux, les tailles de restructuration et finalement les replantations.

La taille douce : une pratique préventive

La technique du grimper est préférable à celle de la nacelle car elle permet d'explorer toute la charpente et de travailler au cœur de l'arbre. Mais l'élagage ne s'improvise pas : c'est un métier dur, nécessitant résistance, agilité, et équilibre pour grimper, et l'expérience qui assure le choix judicieux des coupes. Il est donc souvent nécessaire de faire appel à une entreprise qualifiée, après avoir fait élaborer par un spécialiste un cahier des charges précis et adapté.



La taille d'éclaircie

Elle consiste à alléger la charpente de certaines ramifications sans toucher aux branches charpentières (exceptées celles qui, mal disposées, entravent la croissance des autres ou celles qui risquent de casser).

Le volume de l'arbre n'est pas modifié, mais l'arbre est plus transparent, plus léger et procure moins d'ombre.

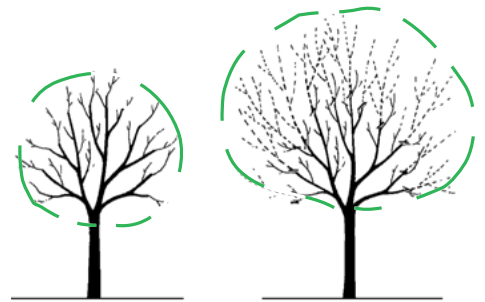
La réduction de couronne sur tire-sève dite méthode « anglaise »

Elle consiste à rabattre les branches charpentières à l'aisselle d'un rameau pour diminuer le volume de l'arbre.

- Grâce au tire-sève, la plaie bien irriguée par la sève, cicatrise en formant un cal de protection contre le pourrissement et la prolifération anarchique de repousses. L'ancrage de la branche est donc solide.

- La silhouette naturelle de l'arbre est respectée puisque le rameau conservé est dans le prolongement de la branche maîtresse sectionnée.

Après quelques années, l'intervention est à peine visible. Le résultat est donc esthétique.



Formation des personnels municipaux

Les employés municipaux peuvent bénéficier de formations consacrées à l'élagage et aux soins des arbres.

Les entreprises d'élagage

Le patrimoine arboricole des communes a tout à gagner en faisant appel à des techniciens acrobates spécialistes complets de l'arbre.

Les titres de qualification P140 et P141 sanctionnent la capacité technique des entreprises à effectuer des travaux d'élagage.

Sources : règlement d'attribution des titres délivrés par Qualipaysage

Définitions :

P140 : « entreprise disposant parmi son personnel d'au moins deux salariés ayant satisfait aux tests d'aptitude délivrés par l'un des centres spécialisés, qui assure avec son matériel propre ou loué tous travaux d'élagage courant des arbres, en conformité avec les règles professionnelles d'arboriculture (fascicule 35) y compris abattage, essouchement, taille simple d'entretien en port libre ou architecturé. Sont exclus des références les travaux de nettoyage de lignes aériennes, EDF, PTT et/ou de débroussaillage. »

P141 : « entreprise spécialisée dans l'élagage, la taille et les soins des arbres et répondant aux dispositions de la définition P140, capable de réaliser en toute situation et contrainte, des travaux spécifiques et disposant au minimum de deux monteurs-élagueurs confirmés ayant satisfait aux tests d'aptitude délivrés par l'un des centres spécialisés. Sont exclus des références les travaux de nettoyage de lignes aériennes, EDF, PTT et/ou de débroussaillage. »

BIBLIOGRAPHIE

photos et croquis CAUE du Loiret

- **La taille radicale, pourquoi ne faut-il pas l'effectuer ?** Fiche CAUE 77, mars 2002
- **Société française d'arboriculture**, www.sfa-asso.fr